



doc
CA1
EA9
R119
FRE
1973
novembre

Pages documentaires

N° 119
(Révisé en novembre 1973)

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OCT 17 1973
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

(Préparé par la Garde côtière canadienne, Direction des opérations, ministère des Transports, Ottawa.)

Depuis la Confédération, la Garde côtière canadienne a joué un rôle essentiel dans notre développement économique maritime, bien qu'elle n'ait été connue sous ce nom que depuis le 26 janvier 1962.

Antérieurement, plusieurs flottes des gouvernements provinciaux assuraient, indépendamment les unes des autres, les services de la Garde côtière. Réunies en 1867 en un seul service maritime, elles ont constitué l'embryon de la flotte qui relève actuellement du ministère des Transports.

Après un début modeste, la flotte a pris une forte expansion. Elle comprend aujourd'hui 140 navires de tous genres, dont 60 patrouillent les eaux intérieures et limitrophes du Canada. La flotte de la Garde côtière compte neuf brise-glaces dont le seul rôle est d'ouvrir un passage aux navires et neuf autres navires brise-glaces, ravitailleurs et baliseurs.

La Garde côtière canadienne n'a jamais été un service armé dans le sens propre du mot. Quelques années avant la Première Guerre mondiale, certains navires du Service maritime utilisés comme croiseurs côtiers destinés à la protection des zones de pêche, portaient quelques petits canons. Ils servaient également à l'entraînement naval. C'est seulement dans cette mesure que le service maritime de l'ancien ministère de la Marine et des Pêcheries anticipait sur la loi du service naval qui, en 1910, autorisait la création d'une Marine royale du Canada.

Le Service maritime, qui s'occupait alors principalement du ravitaillement des phares et du balisage, et quelquefois du dégagement des voies d'eau encombrées par les glaces au début de l'hiver, est maintenant responsable du balisage de toutes les voies navigables et assure des services de recherche et de sauvetage.

C'est pour répondre à deux besoins pressants que la flotte s'est modernisée et a multiplié ses unités au cours des dernières années: le développement industriel de la région du golfe Saint-Laurent et l'accroissement de l'activité maritime dans l'Arctique canadien.

En même temps, les opérations de recherche et de sauvetage maritimes se sont multipliées. En plus des besoins de la navigation commerciale et de l'industrie de la pêche, le ministère des Transports

54103092